



**Conférence de presse du
06.05.2010**

Après 22 années d'existence autonome l'ADAL a souhaité intégrer une structure représentative au niveau national afin :

→ d'augmenter **l'efficacité de son action** bénéficiant des services et du conseil de cette organisation,

→ d'assurer une **meilleure communication** avec ses membres et les autres acteurs du marché.

La CLC a clairement répondu à ces besoins



- Création: 1988
- Représentation des **importateurs, concessionnaires et agents** de marques automobiles au Luxembourg
- Les statuts assurent une représentation adéquate aux **marques** dans son organe de décision
- Présidents:
 - **François RODENBOURG** (1988-1992)
 - **John KAYSEN** (1992- 2010)



- **Aujourd'hui**

- 65 entreprises,
- 30 marques automobiles,
- 70% des ventes de voitures neuves
- 60% de la main d'œuvre employée du secteur



- **Activités**

- Autofestival
- Conventions collectives
- Bureau d'arbitrage
- Semaine de l'éclairage

- (en collaboration avec Fegarlux)



• Collaborations

- CECRA (membre associé)
- Sécurité routière (membre associé)
- Centre de formation pour conducteurs (membre associé)
- Chambre des Métiers et Chambre de Commerce
- Société Nationale de Contrôle Technique
- Automobile Club
- Compagnies d'Assurances (ACA)
- Experts Automobiles

- Fegarlux



- **Sujets**

- Code de la Route
- Taxation automobile et aides diverses
- Formation professionnelle
- Déchets: déchets d'atelier et véhicules hors d'usage
- Concurrence: règlement européen

Conseil d'administration:

François RODENBOURG, président d'honneur

John KAYSEN, président d'honneur

Michel BRAQUET, président

Justin MANGEN, vice-président

Ed GOEDERT, délégué CECRA

Tom KONTZ, trésorier

Yves BINSFELD, membre

Roby CRUCIANI, membre

Damon DAMIANI, membre

Antoine GRAAS, membre

Benjamin KONTZ, membre

André LOSCH, membre

Jean-Louis RIGAUX, membre

Jean-Jacques RODENBOURG, membre



L'ADAL en 2010

- **Comité exécutif**

- Michel BRAQUET, président
 - braquet@etoilegarage.lu
 - tél.: 402266
- Justin MANGEN, vice-président
 - justin.mangen@daimler.com
 - tél.: 408011
- Ed GOEDERT, délégué CECRA
 - ed.goedert@autopolis.lu
 - tél.: 439696
- Alain PETRY, conseiller (**clc**)
 - alain.petry@clc.lu
 - tél.: 43 94 44 711



L'ADAL en 2010

- Association des Distributeurs Automobiles Luxembourgeois (ADAL)
 - 7, rue de Alcide Gasperi L- 1615 Luxembourg
 - Tél.: 43 94 44-1
 - Fax: 43 94 50
 - adal@pt.lu
 - www.clc.lu



- **Situation du marché:**

- Immatriculations fin mars

VP : +11%

VU: +3%

- Marché des flottes :

37% du marché global en 2009 et 2010
(contre 45% en 2008)

- Primes car-e : fin 31.12.2010

- Prime car-e plus (à la casse) : fin au 31.07.2010

- Politique future : taxation et aides (CO2, VHU, véhicules à énergies alternatives)



Sujets d'actualité, objectifs

- **Autofestival**

- Sauvegarder le caractère spécifique de cette manifestation
- Clarification de la situation légale des ouvertures dominicales
- Dates autofestival 2011: 29.01.-07.02.



Sujets d'actualité, objectifs

- **Ressources humaines**

- Contrat collectif: statut unique
- Flexibilité du temps de travail et compétitivité
- Recrutement
- Formation professionnelle
- Communication sur les « carrières de la distribution automobile »



Sujets d'actualité, objectifs

- **Communication, dialogue et collaboration** avec tous les autres acteurs du marché
- **Règlementation européenne:**
 - Exposé de M. Juergen Creutzig.



Sujets d'actualité, objectifs

- **Bureau et commission d'arbitrage**

- au service des clients et des garages-membres de l'ADAL

- **Structure**

- La commission d'arbitrage se compose de cinq membres, à savoir :

- un juriste, agissant en qualité de Président

- un représentant de l'Automobile Club du Grand-Duché de Luxembourg (ACL)

- un représentant de l'Ordre des Experts Indépendants Professionnels en Automobiles

- un représentant de la Société Nationale de Contrôle Technique

- un représentant de l'Association des distributeurs automobiles luxembourgeois (ADAL)

- **Association des distributeurs-automobiles Luxembourgeois**

- **"ADAL"**

- 7, rue de Gasperi L- 1615 Luxembourg

- Tel.: 4394441 • Fax: 439450

- adal@pt.lu

- Les membres de la commission s'engagent :
-
- à prendre leurs décisions de manière objective et sans considération de personnes ou de firmes.
- à ce que dans le cadre de leurs activités, les relations personnels et ou économiques avec les parties, soient tenues secrètes.
- Si un membre de la commission est concerné personnellement, sous quelque forme que ce soit, par une affaire présentée devant la commission, il sera exclu de la commission pour le traitement de cette affaire. L'organisation, de laquelle ce membre de la commission fait partie, délègue pour ce cas un autre représentant.
-
- La commission prend ses résolutions à la majorité des voix des membres. Chaque membre dispose d'une voix.

- **Les coûts**

-
-
-
- Aucun coût ne sera demandé aux parties pour le recours au bureau d'arbitrage. Les parties supportent leurs propres coûts.